



# COLLOQUE DE DROIT DU SPORT

---

Mercredi 24 novembre 2021



## DOSSIER DU PARTICIPANT

« Crise(s) sanitaire(s)  
& régulation juridique du sport »



# PROGRAMME

8h45 – 9h10 | *Accueil*

9h15 – 9h35 | PROPOS INTRODUCTIFS

**Bruno LASSERRE** | Vice-président du Conseil d'État

**Brigitte HENRIQUES** | Présidente du CNOSF

*Président de séance de la matinée :*

**Edmond HONORAT**, Président de la section des travaux publics du Conseil d'État

9h40 – 10h00 | PARTIE PRÉLIMINAIRE

## CRISE SANITAIRE & RÉGULATION FINANCIÈRE DU SPORT

**Jean-François BROCARD** | Maître de conférences en sciences économiques à l'Université de Limoges OMIJ-CDES

### PARTIE 1 : CRISE SANITAIRE & RÉGULATION NORMATIVE DU SPORT

#### CHAPITRE 1 - LA RÉGULATION NORMATIVE DES ACTIVITÉS ET COMPÉTITIONS SPORTIVES

**SECTION 1 : Analyse des textes régulant les activités et compétitions sportives**

10h00 – 10h20 | **Fabien MEURIS** | Conseiller sport au cabinet du Premier Ministre

10h20 – 10h40 | **Constance POPINEAU** | Directrice juridique du CNOSF

10h40 – 11h00 | **DÉBATS**

11h00 – 11h20 | *Pause*

**SECTION 2 : Application des textes régulant les activités et compétitions sportives : le point de vue des acteurs du sport et les perspectives**

11h20 – 12h30 | **TABLE-RONDE ANIMÉE PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE AVEC :**

- **Jean-Christophe ROLLAND** | Membre du CIO et Président de la Fédération internationale d'aviron

- **Olivier MOLINA** | Directeur juridique de la Fédération française de hockey-sur-glace

- **Emmanuel ESCHALIER** | Directeur général de la Ligue nationale de rugby

- **Romain GIROUILLE** | Co-président de la commission des athlètes de haut-niveau du CNOSF

12h30 – 12h45 | **DÉBATS**

12h45 – 14h25 | *Pause Déjeuner*

*Président de séance de l'après-midi :*

**Skander KARAA**, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Limoges OMIJ-CDES, Directeur de cabinet du CNOSF

#### CHAPITRE 2 - LA RÉGULATION NORMATIVE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

**SECTION 1 : Analyse des textes adaptant la gestion des organisations sportives**

14h30 – 14h50 | **Xavier AUMERAN** | Agrégé de droit privé et sciences criminelles et Maître de conférences à l'université de Lyon III

**SECTION 2 : Application des textes adaptant la gestion des organisations sportives**

14h50 – 15h10 | **Philippe DIALLO** | Président du Conseil social du mouvement sportif

15h10 – 15h20 | **DÉBATS**

### PARTIE 2 : CRISE SANITAIRE & RÉGULATION CONTENTIEUSE DU SPORT

#### CHAPITRE 1 - LA RÉGULATION CONTENTIEUSE PAR LES CONCILIEURS DU CNOSF

15h20 – 15h40 | **Bernard FOUCHER** | Conciliateur du CNOSF, Conseiller d'État honoraire

#### CHAPITRE 2 - LA RÉGULATION CONTENTIEUSE PAR LES JURIDICTIONS ÉTATIQUES

15h40 – 16h00 | **Christine MAUGÜÉ** | Présidente adjointe de la section du contentieux du Conseil d'État

#### CHAPITRE 3 - LA RÉGULATION CONTENTIEUSE ET SES PERSPECTIVES VUES PAR LES ACTEURS DU SPORT

16h00 – 17h10 | **TABLE-RONDE ANIMÉE PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE AVEC :**

- **Gwenhaël SAMPER** | Directrice juridique de la Fédération française de handball

- **Loïc POUPOT** | Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

- **Virgile CAILLET** | Délégué général de l'Union sport & cycle

- **Laurent REYNAUD** | Délégué général Domaines skiabiles de France

17h10 – 17h30 | **CONCLUSION**

#### PERSPECTIVES GÉNÉRALES POUR LA RÉGULATION JURIDIQUE DU SPORT

**Jean-Pierre KARAQUILLO** | Professeur émérite en droit privé à l'Université de Limoges OMIJ-CDES

# PRÉSENTATION DU COLLOQUE

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de droit et d'économie du sport de Limoges (CDES) et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), en partenariat avec la Cour de cassation et le Conseil d'État, organisent tous les deux ans un colloque sur le thème du droit du sport. L'objet de ces colloques biennaux, organisés alternativement à la Cour

de cassation et au Conseil d'État, est de mettre en débat un thème de droit du sport choisi pour son actualité législative et jurisprudentielle. C'est dans cette perspective que ces colloques réunissent notamment, des magistrats, des avocats, des universitaires, des acteurs et représentants du mouvement sportif et de ses partenaires.

**Cinq colloques** ont d'ores et déjà été organisés dans le cadre de ce cycle sur les thèmes suivants :

- **Règlement des litiges au sein du mouvement sportif**  
le 17 juin 2011, à la Cour de cassation.
- **L'intégrité des compétitions sportives**  
le 7 juin 2013, au Conseil d'État.

- **Le préalable obligatoire de conciliation du CNOSF**  
le 26 juin 2015, à la Cour de cassation.

- **Les sportifs de haut niveau et professionnels et la loi du 27 novembre 2015 : bilan et perspectives**  
le 23 juin 2017, au Conseil d'État.

- **Responsabilité civile et assurances en matière sportive : enjeux et perspectives**  
le 5 juillet 2019, à la Cour de cassation.

Ces cinq colloques ont donné lieu à la publication d'un ouvrage aux Juris Éditions de Dalloz.

## PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Le sixième colloque du cycle est consacré au thème, **Crise(s) sanitaire(s) & régulation juridique du sport.**

Il aura pour ambition d'apporter une analyse sur la gestion de la crise de la Covid-19 par les institutions publiques et privées du sport. Il permettra également de dresser un bilan des leçons que peuvent en tirer ces institutions pour l'avenir et de s'interroger sur les

mesures à adopter pour prévenir une prochaine crise et faire évoluer l'organisation et le modèle du sport en France. Enfin, ce colloque abordera la manière dont le droit et les juges se sont adaptés pour protéger la santé de nos concitoyens tout en tenant compte des spécificités de l'activité sportive et des institutions qui l'encadrent et l'organisent.

# PROPOS INTRODUCTIFS



## Bruno LASSERRE

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

**Bruno LASSERRE** est né le 4 janvier 1954 à Talence (Gironde). Titulaire d'un diplôme de sciences politiques de l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux (1974) et d'une licence de droit de l'université de Bordeaux (1975), Bruno LASSERRE est un ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), promotion « Pierre Mendès France » (1978). À l'issue de sa scolarité à l'ENA, il rejoint le Conseil d'État où il exerce les fonctions de rapporteur à la section du contentieux (1978-1981), responsable du centre de documentation et de recherche juridique (1981-1984), puis de rapporteur public (1984-1986). Après huit années passées au Conseil d'État, il rejoint en 1986 le ministère des postes et télécommunications, dont il devient, en 1989, directeur de la réglementation générale avant d'assurer les fonctions de directeur général des postes et des télécommunications de 1993 à 1997. En 1998, il revient au Conseil d'État comme assesseur à la 10<sup>ème</sup> chambre

de la section du contentieux avant d'en présider, pendant trois ans, la 1<sup>ère</sup> chambre, puis d'occuper, de 2002 à 2004, les fonctions de président adjoint de la section du contentieux.

Parallèlement à ces fonctions, il siège au collège du Conseil de la concurrence de 1998 à 2004, avant d'en devenir le président le 28 juillet 2004, fonction qu'il occupera durant près de douze ans, à la tête successivement du Conseil puis de l'Autorité de la concurrence. En octobre 2016, Bruno LASSERRE revient au Conseil d'État comme président de la section de l'intérieur. Parallèlement, il est nommé, en avril 2017, président du comité de règlements des différends et des sanctions de la Commission de régulation de l'énergie, fonction qu'il occupe jusqu'en septembre 2018.

Bruno LASSERRE a été nommé vice-président du Conseil d'État le 16 mai 2018 et a pris ses fonctions le 29 mai 2018.



## Brigitte HENRIQUES

PRÉSIDENTE DU CNOSF

Née le 4 mars 1971, **Brigitte HENRIQUES**, est une joueuse internationale de football et dirigeante sportive française.

Brigitte HENRIQUES occupe entre 2017 et 2021 le poste de vice-présidente déléguée de la Fédération française de football (FFF) après en avoir été depuis 2011 sa secrétaire générale en charge du développement du football féminin et des dossiers « Sport et Handicap » et « Football à l'école ». Egalement secrétaire générale du Fondaction du football depuis 2014, elle est par ailleurs vice-présidente du Comité local d'organisation de la coupe du Monde féminine de football en 2019.

Attaquante de la JSF Poissy puis du FCF Juvisy, club avec lequel elle remporte trois titres nationaux (1994, 1996, 1997), et enfin de l'ASJ Soyaux, Brigitte HENRIQUES est sélectionnée en équipe de France à 31 reprises entre 1988 et 1997, la première fois le 24 juillet 1988 (quinze matchs officiels et seize matchs amicaux).

Devenue professeure agrégée d'E.P.S. en 1993, elle commence à exercer à

ce poste en parallèle à sa carrière de joueuse et obtint l'agrégation interne lors de sa dernière saison de footballeuse en 1999. Malgré l'obtention en 2003 d'un diplôme d'entraîneur DEF (licence A UEFA), Brigitte HENRIQUES continue à enseigner jusqu'en 2011 avant de se consacrer à des postes de dirigeante dans le milieu du football.

Entraîneuse adjointe du Pôle France de 2002 à 2003 à Clairefontaine, puis manager générale de la section féminine du PSG, de 2008 à 2010, elle l'accompagne vers sa première coupe de France (2010) avant de rejoindre Noël LE GRAËT au sein de la FFF qu'il préside.

Elle est en outre vice-présidente du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) en charge du développement et de la diversité des pratiques entre 2017 et 2021. Elle est également nommée Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

Le 29 juin 2021, Brigitte HENRIQUES est élue présidente du CNOSF et devient la première femme à occuper ces fonctions.

# SÉANCE DE LA MATINÉE

---

Présidée par **M. Edmond HONORAT**  
président de la section des travaux publics du Conseil d'État

**PARTIE PRÉLIMINAIRE**  
**CRISE SANITAIRE ET RÉGULATION FINANCIÈRE DU SPORT**



## **Jean-François BROCARD**

**MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN SCIENCES  
ÉCONOMIQUES À L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES  
OMIJ-CDES**

Agrégé du secondaire en économie – gestion et diplômé de l'École normale supérieure de Cachan, **Jean-François BROCARD** est enseignant chercheur en économie du sport et docteur en sciences économiques. Il fait par ailleurs

partie de l'Association internationale des économistes du sport et du laboratoire CDES/OMIJ. Il exerce aujourd'hui en tant que Maître de conférences en sciences économiques au sein de l'université de Limoges.

## PARTIE 1 : CRISE SANITAIRE & RÉGULATION NORMATIVE DU SPORT

### CHAPITRE 1 - LA RÉGULATION NORMATIVE DES ACTIVITÉS ET COMPÉTITIONS SPORTIVES

#### SECTION 1 : Analyse des textes régulant les activités et compétitions sportives



#### **Fabien MEURIS**

**CONSEILLER SPORT AU CABINET DU  
PREMIER MINISTRE**

Diplômé des universités de Paris I-Panthéon Sorbonne en histoire, de Saint-Quentin en Yvelines en droit public et de l'IEP de Paris, **Fabien MEURIS** a débuté en 2003 comme administrateur du Sénat. Entre 2006 et 2014, il est en charge des sujets du sport, de la jeunesse et de l'audiovisuel au sein de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

Directeur du cabinet puis conseiller spécial de Thierry BRAILLARD, secrétaire d'État chargé des Sports en 2014. Il est nommé l'année suivante directeur du projet olympique et paralympique de la Ville de Paris. Il est enfin nommé, en juillet 2020, conseiller technique jeunesse et sports au cabinet du Premier ministre.



#### **Constance POPINEAU**

**DIRECTRICE JURIDIQUE DU CNOSF**

Diplômée d'un master II de droit des affaires mention techniques de l'information et de la communication du magistère de l'université de Poitiers en 2006 et d'un master II droit de l'environnement et de l'espace agricole, **Constance POPINEAU** a rejoint le Groupement hippique national en tant que juriste de 2006 à 2009 avant d'intégrer la Fédération française d'équitation en 2010 au poste de responsable juridique.

Par la suite, Constance POPINEAU a été pendant une année, en 2017, directrice de la Fédération des éleveurs

du galop avant de rejoindre en 2018 le CNOSF en tant que directrice du service juridique.

Elle a par ailleurs été membre de la Fédération européenne d'équitation de 2012 à 2017, notamment en charge d'un groupe de travail européen sur la TVA, de la Commission d'appel de lutte contre le dopage de la Fédération française de tennis de 2017 à 2019 et effectue son second mandat en tant que membre du tribunal de la Fédération équestre internationale.

## SECTION 2 : Application des textes régulant les activités et compétitions sportives : le point de vue des acteurs du sport et les perspectives

### TABLE RONDE

Animée par le président de séance, **Edmond HONORAT**



### Edmond HONORAT

**PRÉSIDENT DE LA SECTION DES TRAVAUX PUBLICS DU CONSEIL D'ÉTAT**

Diplômé de l'IEP de Paris, titulaire d'une maîtrise de droit public, ancien élève de l'ENA, **Edmond HONORAT** a débuté sa carrière en 1985 à la section du contentieux puis à la section sociale du Conseil d'État. Après avoir été responsable du centre de documentation et de recherches juridiques (1989-1991), il a exercé les fonctions de référendaire à la Cour de justice des Communautés européennes (1991-1997). Il a ensuite réintégré le Conseil d'État comme commissaire du gouvernement puis assesseur à la section du conten-

tieux. Il a présidé durant neuf ans la 2<sup>ème</sup> sous-section du contentieux du Conseil d'État avant d'être nommé président adjoint de la section en 2012. **Edmond HONORAT** a été président du Tribunal des conflits (2014-2016).

En février 2019, il est nommé président adjoint de la section des travaux publics, puis président en mars 2021.



### Jean-Christophe ROLLAND

**MEMBRE DU CIO ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'AVIRON**

Ancien rameur de haut niveau, multiple champion de France, ayant notamment concouru à trois éditions des Jeux Olympiques – Barcelone 1992 (4<sup>ème</sup> place), Atlanta 1996 (médaillon de bronze) et Sydney 2000 (médaillon d'or), **Jean-Christophe ROLLAND** a participé à quatre éditions des Jeux Olympiques en tant qu'officiel de la Fédération internationale des sociétés d'aviron (FISA).

En parallèle, il a officié onze ans comme ingénieur spécialisé dans les centrales nucléaires, ayant notamment été chargé de la gestion du partenariat entre EDF et les Jeux Olympiques de Londres 2012.

Il fut président (2002-2011) de la Commission des athlètes de la FISA, membre de son comité exécutif (2004-2011). Il est depuis 2014, président de la FISA.



### Olivier MOLINA

**DIRECTEUR JURIDIQUE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY-SUR-GLACE**

Diplômé d'un master II droit de l'entreprise, spécialité droit social de l'université de Cergy-Pontoise et du CDES de l'université de Limoges, **Olivier MOLINA** a occupé pendant 7 ans (2009-2016) le poste de responsable juridique de la

Ligue nationale de basket. Il intègre en 2016 le club professionnel de football de l'O.G.C NICE en tant que responsable juridique jusqu'en 2018. Il est, depuis 2019, directeur juridique de la Fédération française de hockey-sur-glace.



## Emmanuel ESCHALIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA LIGUE  
NATIONALE DE RUGBY

Diplômé de l'IEP de Lyon, de la Faculté de droit de Lyon III, et du CDES de l'université de Limoges, **Emmanuel ESCHALIER** intègre la Ligue nationale de rugby (LNR) dès 1998 en tant qu'administrateur. Il en devient ensuite directeur exécutif, puis directeur général en 2010.



## Romain GIROUILLE

CO-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
DES ATHLÈTES DE HAUT-NIVEAU DU CNOSF

**Romain GIROUILLE** est un archer français, membre de l'équipe de France, ex-numéro 2 mondial, son palmarès est marqué par un titre de champion d'Europe en 2010 et de vice-champion du Monde par équipe en 2009 & 2011, il est en outre médaillé d'Or à deux reprises en coupe du Monde. Il participe également aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008 et de Londres en 2012.

En parallèle de son parcours d'olympien, Romain GIROUILLE est depuis plus de 6 ans conseiller technique sportif,

il occupe aujourd'hui cette fonction auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie et contribue ainsi au développement du tir à l'arc dans sa région. Engagé au service de l'intérêt général du sport, il représente les athlètes au sein de la commission des athlètes de haut niveau du CNOSF dont il est le co-président depuis 2021, du comité des sportifs de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) et de la commission des athlètes des Jeux de Paris 2024.

# SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidée par **M. Skander KARAA**, maître de conférences en droit privé à l'université de Limoges OMIJ-CDES - directeur de cabinet du CNOSF.

## CHAPITRE 2 - LA RÉGULATION NORMATIVE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

### SECTION 1 : Analyse des textes adaptant la gestion des organisations sportives



## Xavier AUWERAN

AGRÉGÉ DE DROIT PRIVÉ ET SCIENCES  
CRIMINELLES ET MAÎTRE DE CONFÉRENCES  
À L'UNIVERSITÉ DE LYON III

Agrégé de droit privé et sciences criminelles, maître de conférences à l'université de Lyon III et membre de l'équipe de recherche Louis JOSSE-RAND, **Xavier AUWERAN** est notamment l'auteur de l'ouvrage « La protection sociale du sportif salarié », issu de sa thèse soutenue en 2016.

Il écrit régulièrement dans la revue Jurisport et a dirigé l'ouvrage intitulé « Les transferts des sportifs dans un monde globalisé », paru en 2021 aux éditions LexisNexis. Il est par ailleurs membre de la Commission juridique de la LNR.



## SECTION 2 : Application des textes adaptant la gestion des organisations sportives



### Philippe DIALLO

PRÉSIDENT DU CONSEIL SOCIAL  
DU MOUVEMENT SPORTIF

Diplômé de l'IEP de Paris, **Philippe DIALLO** est président du Conseil social du mouvement sportif, principale organisation patronale de la branche du sport, fonction qu'il occupe depuis 2013 et pour laquelle il a été réélu en 2021. Il est élu en mars 2021 trésorier de la FFF, puis désigné vice-président en octobre 2021.

Il est membre de l'Agence nationale du sport, du conseil d'administration de l'Opérateur de compétences et fonds de formation des artistes-auteurs (AFDAS) et de celui du Fondaction du

football. Il a aussi été directeur général de l'Union des clubs professionnels de football de 1992 à 2021 et membre du conseil d'administration de la Ligue de football professionnel (2009-2021).

A l'échelon international, il est depuis 2001 juge unique de la Chambre de résolution des litiges du tribunal du football de la FIFA. En 2019, il a été élu président de l'European Association of Sport Employers.

## PARTIE 2 : CRISE SANITAIRE & RÉGULATION CONTENTIEUSE DU SPORT

### CHAPITRE 1 - LA RÉGULATION CONTENTIEUSE PAR LES CONCILIATEURS DU CNOSF



### Bernard FOUCHER

CONCILIATEUR DU CNOSF ET CONSEILLER  
D'ÉTAT HONORAIRE

Docteur en droit, **Bernard FOUCHER** est l'auteur de nombreux travaux et publications dont des articles dans des revues de droit administratif et ouvrages collectifs Dalloz.

Bernard FOUCHER préside le tribunal administratif de Limoges de 2003 à 2007 puis assure la vice-présidence du tribunal administratif de Paris. Il préside ensuite le tribunal administratif de Melun à compter de 2008, avant de devenir en 2010 président de la cour administrative d'appel de Douai et d'être nommé conseiller d'État. Il est aujourd'hui conseiller d'État honoraire. Il est en outre, de 1999 à 2017, président de la Conférence des conciliateurs du CNOSF et de 2008 à 2017, président de la Chambre

arbitrale du sport (CAS). Il est encore aujourd'hui membre de la conférence des conciliateurs et de la CAS.

Bernard FOUCHER est également collaborateur et enseignant du CDES de l'université de Limoges. Il occupe par ailleurs les fonctions de président de la Commission d'éthique de l'Union cycliste internationale et du Comité fédéral d'éthique et de déontologie du rugby français. Il est arbitre au Tribunal arbitral du sport (TAS).

Bernard FOUCHER est Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre national du Mérite.

## CHAPITRE 2 - LA RÉGULATION CONTENTIEUSE PAR LES JURIDICTIONS ÉTATIQUES



### Christine MAUGÜÉ

PRÉSIDENTE ADJOINTE DE LA SECTION DU  
CONTENTIEUX DU CONSEIL D'ÉTAT

Diplômée de l'IEP de Paris, ancienne élève de l'École normale supérieure de Sèvres et de l'ENA, **Christine MAUGÜÉ** a rejoint le Conseil d'État en juin 1988. Elle y a occupé des fonctions diverses : rapporteure, responsable du centre de documentation, commissaire du gouvernement à la 1<sup>ère</sup> sous-section, puis à la 10<sup>ème</sup> sous-section du contentieux, assesseure, présidente de la 6<sup>ème</sup> sous-section du contentieux (2009-2013) et de la 7<sup>ème</sup> chambre de la section du contentieux (2016-2021), présidente adjointe de la section de l'administration (2014-2015). En 1999, elle a été nommée chargée de mission auprès du ministère de l'économie sur la réforme du code des marchés publics, fonction qu'elle a occupée jusqu'en 2005. De 2007 à 2013, elle a été membre du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique et de

2009 à 2012, membre du collège de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI).

Elle a par ailleurs exercé des activités d'enseignement à l'IEP de Paris (de 1989 à 1995 puis de 2005 à 2010), et comme professeure associée à l'université Paris II (de 1996 à 2005), puis Paris I (de 2008 à 2012). En 2013 -2014, elle a dirigé le cabinet de la garde des sceaux, ministre de la Justice.

Elle est membre de la Commission nationale informatique et libertés depuis 2019 et présidente adjointe de la section du contentieux depuis mars 2021. Christine MAUGÜÉ est membre de la Conférence des conciliateurs du CNOSF depuis 2015.

## CHAPITRE 3 - LA RÉGULATION CONTENTIEUSE ET SES PERSPECTIVES VUES PAR LES ACTEURS DU SPORT

### TABLE RONDE

Animée par le président de séance, **Skander KARAA**



### Skander KARAA

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PRIVÉ  
À L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES OMIJ-CDES  
DIRECTEUR DE CABINET DU CNOSF

Docteur en droit en 2014, **Skander KARAA** est également titulaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat et de deux master II en droit et économie du sport du CDES de l'université de Limoges et en droit social de l'université Paris XI. Enseignant-chercheur depuis 2009, il a préparé son doctorat sur les questions de pluralisme et de justice sportive pendant cinq années durant lesquelles il a notamment été Attaché temporaire de l'enseignement supérieur en droit privé à l'université Paris XII (2012-2014). Il a ensuite intégré le ministère des Sports, tout d'abord en qualité de chargé de mission (2014-2015) sur les « Statuts des sportifs » et auprès de la Direction des sports, puis en qualité de conseiller « sport professionnel et éthique du sport » au cabinet de M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des sports (2015-2017).

Depuis septembre 2016, il est maître de conférences à l'université de Limoges (OMIJ-CDES) et participe aux activités d'enseignement, de recherche et de publication en droit du sport (code du sport de chez Dalloz, Jurisport, Panorama de droit du sport au Recueil Dalloz, etc.). Il est également chargé d'un cours de politiques publiques du sport à l'IEP de Paris depuis 2019.

Pendant près d'un an (de septembre 2017 à septembre 2018), il a été membre du cabinet du président du CNOSF, en charge notamment des questions de sport professionnel et d'innovation. Il devient en septembre 2018 conseiller spécial de Mme Roxana MARACINEANU, ministre chargé des Sports. Il occupe en 2020, le poste de conseiller spécial au sein de l'AFLD. Skander KARAA est nommé directeur du cabinet du CNOSF le 27 septembre 2021.



## Gwenhaël SAMPER

DIRECTRICE JURIDIQUE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

Diplômée du CDES à l'université de Limoges, **Gwenhaël SAMPER** a exercé en tant que juriste d'entreprise pendant 5 ans. Elle a ensuite intégré le service juridique de la Ligue nationale de handball en septembre 2018, après une mission de juriste effectuée au sein du CNOSF. Elle a par ailleurs été membre de la Commission juridique du

CNOSF pendant 4 ans, membre de l'organe disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance de lutte contre le dopage de la Fédération française d'athlétisme (FFA) ainsi que membre de la Commission d'appel de la Fédération française de rugby. Elle est actuellement, depuis juin 2020, directrice juridique de la Fédération française de handball.



## Loïc POUPOT

AVOCAT AU CONSEIL D'ÉTAT ET À LA COUR DE CASSATION

**Loïc POUPOT** est associé depuis 2014 du cabinet d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation Matuchansky, Poupot & Valdelièvre. Il a exercé auparavant pendant près de quinze années comme avocat au barreau de Paris et en tant que collaborateur d'avocats aux Conseils. Outre les prestations de conseil juridique, Loïc POUPOT intervient devant la Cour de cassation et le Conseil d'État ainsi que les autres juridictions administratives, le Conseil constitutionnel et le cas échéant les juridictions européennes. Diplômé de l'IEP de Bordeaux, sa forma-

tion juridique couvre aussi bien le droit privé (maîtrise de droit des affaires de l'université de Cergy-Pontoise), que le droit public (DESS de contentieux de droit public de l'université Paris I Panthéon Sorbonne). Loïc POUPOT a en particulier une activité importante en droit du sport depuis plusieurs années, spécialement dans le domaine du football et de la lutte contre le dopage. Il est par ailleurs membre du conseil scientifique de la revue AJDA et a été enseignant associé à l'IEP de Paris en droit public européen.



## Virgile CAILLET

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'UNION SPORT & CYCLE

**Virgile CAILLET** est délégué général de l'Union sport & cycle depuis le 24 novembre 2016. Il était auparavant, entre 2014 et 2016, délégué général de la Fédération française des industries du sport et des loisirs et de Univelo. Il a passé plus de 30 ans au cœur de l'univers du sport et de son économie. Après avoir été directeur général adjoint de la FFA, il a été nommé, début 2012, directeur de KantarSport, institut d'étude dédié à l'économie du sport, pôle d'expertise sponsoring du groupe

Kantar media. Diplômé de l'école de gestion ECCIP, il a auparavant travaillé à l'élaboration de la stratégie sponsoring et promotion de la marque ASICS France. Il est par ailleurs administrateur de l'Agence nationale du sport, et de l'AFNOR, membre du bureau de la Filière économique du sport, et vice-président de la Federation of the European Sporting Good (Fédération européenne de l'industrie des articles de sport).



## Laurent REYNAUD

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DOMAINES SKIABLES DE FRANCE

**Laurent REYNAUD** est diplômé de l'École polytechnique, de l'École nationale des ponts et chaussées, ainsi que de l'université de Berkeley d'un master en ingénierie des transports. Entre 2000 et 2006, il a été responsable opérationnel du Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés de la direction générale des Infrastruc-

tures, des transports et de la mer du ministère de la transition écologique et solidaire. Depuis 2006, il occupe les fonctions de délégué général des Domaines skiabiles de France. Il est également vice-président de l'Organisation internationale des transports à câbles, ainsi que de l'Association nationale d'étude de la neige et des avalanches.

# CONCLUSION

## PERSPECTIVE GÉNÉRALES POUR LA RÉGULATION JURIDIQUE DU SPORT

---



### Jean-Pierre KARAQUILLO

PROFESSEUR ÉMÉRITE EN DROIT PRIVÉ  
À L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES OMIJ-CDES

---

Agrégé de droit et de sciences criminelles, professeur à l'université de Limoges, **Jean-Pierre KARAQUILLO** est co-fondateur du CDES de l'université de Limoges en 1978.

Jean-Pierre KARAQUILLO a été le premier président de la conférence des conciliateurs du CNOSF (1992-1998). Il prendra en 2000 la présidence du club de basket Limoges CSP. En 2015, il remet un rapport relatif aux statuts des sportifs auprès de M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'État chargé des sports. À ce titre, la loi « visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale » a été promulguée le 28 novembre 2015. Elle a repris les principales préconisations du rapport précité de Jean-Pierre KARAQUILLO.

Il est également co-rédacteur du code du sport Dalloz et co-directeur scientifique de la revue Jurisport.

Arbitre au TAS, Jean-Pierre KARAQUILLO est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment « Droit du sport » publié par Dalloz.

Il est par ailleurs président de la Commission interfédérale des agents sportifs du CNOSF et de la section « salary-cap » de la Commission de discipline et des règlements de la LNR.

Il est actuellement président du Comité de l'arbitrage sportif français de la CAS du CNOSF.

